

MAPA pour :

Sortie scolaire à Bastia « L'art dans tous les sens »
4-5 avril 2024

(prestations : transports, hébergement, restauration pour élèves et accompagnateurs)

Le présent MAPA a pour objet une sortie scolaire à Bastia du 4 au 5 avril 2024, concernant 47 élèves et 4 accompagnateurs. Les prestations portent sur : transports, hébergement, restauration.

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Monsieur Jean-Michel CUCCHI, Principal.

Le comptable assignataire des paiements est Madame Stéphanie ANDRÉ-LASSALLE, Agent Comptable du lycée Clémenceau à Sartène.

1. OBJET, NATURE DU MARCHÉ

Article 1 : objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transports, hébergement, repas durant la sortie scolaire, dont le descriptif est présenté ci-dessous.

Les effectifs prévus sont de 51 (47 élèves – 27 filles, 20 garçons - et 4 accompagnateurs), la période prévue du 4 au 5 avril 2024.

Article 2 : nature des prestations

Le marché porte sur les prestations suivantes :

- prestations de transport :
 - prestation de transport : transport aller-retour par autocar de tourisme sécurisé au départ du Collège de Propriano jusqu'à Bastia, jusqu'au lieu d'hébergement et lieux de visite, conformément au programme indiqué ci-dessous.
 - Les solutions variantes sont acceptées, par exemple : transport par autocar jusqu'à la gare ferroviaire d'Ajaccio, puis transport par train jusqu'à Bastia.
- prestation d'hébergement :
 - logement durant 1 nuit ;
 - le lieu d'hébergement devra de préférence être situé à proximité des lieux visités ;
 - les conditions d'hébergement seront de préférence les suivantes : les élèves et accompagnateurs seront logés dans une structure sécurisée, empêchant toute sortie nocturne

non autorisée. Les accompagnateurs seront logés séparément des élèves. Une salle de réunion permettra aux enseignants et élèves de débriefer.

- prestation de restauration :
 - pension complète, à savoir petit déjeuner, repas de midi et repas du soir. Les repas seront variés et respecteront l'équilibre alimentaire. Le repas de midi consistera en un panier-repas froid, le dîner en un repas chaud.
 - les élèves et/ou accompagnateurs qui suivent un régime alimentaire spécifique (ex : allergies, prescriptions religieuses, régime végétarien, etc.) se verront proposer des repas et paniers-repas adaptés.

- visites :
 - visites conformément au programme indiqué ci-dessous.

Le Collège Jean Nicoli ne prend pas en charge les frais d'hébergement et de restauration du chauffeur de l'autocar.

Article 3 : descriptif des besoins

Sortie scolaire à Bastia « L'art dans tous ses états »

Période du 4 au 5 avril 2024

Nombre de participants prévus : 51

2. PROGRAMME

Date		PROGRAMME
Jeudi 4 avril 2024	Matin	Départ très tôt du COLLÈGE DE PROPRIANO pour BASTIA : transport par autocar et/ou train.
	Repas	Repas à la charge des élèves et accompagnateurs
	Après-midi	Visite des différents sites du SALON DE LA BD, puis détente en ville. Route vers le lieu d'hébergement. Accueil, installation, débriefing, dîner, nuit.
Vendredi 5 avril 2024	Matin	Petit déjeuner. Route vers les différents sites du SALON DE LA BD.
	Repas	Panier-repas préparé par le lieu d'hébergement
	Après-midi	SALON DE LA BD. Retour vers le COLLÈGE DE PROPRIANO en fin de soirée.

3. FORMALITES ADMINISTRATIVES – PAIEMENTS

Article 4 : modalité de remise des offres

Les candidats transmettront leur(s) offre(s) sur le site AJI (www.aji-France.com) avant le 28 février 2024 à 16h.

Article 5 : variantes – attribution – négociation – classement sans suite - recours

Les candidats peuvent proposer des variantes sous réserves qu'elles respectent l'esprit du projet.

Après leur réception, les offres seront analysées par le pouvoir adjudicateur. L'offre retenue sera la plus avantageuse économiquement en fonction du critère suivant :

- prix : 100 %.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. Il se réserve le droit de classer sans suite les offres si elles dépassent l'estimation.

Le choix du prestataire retenu sera notifié par mail. Les candidats non retenus disposent d'un délai de recours précontractuel devant le tribunal administratif de Bastia de dix jours ouvrés à compter de la réception par mail de la notification de l'attribution.

Article 6 : prix

Les prix sont fermes sur la durée du contrat.

Article 7 : paiement

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture et de la date du service fait.

Article 9 : contentieux

Tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Le Principal,
Détenteur du pouvoir adjudicateur,
Jean-Michel CUCCHI